



A VENDRE
VILLA
82,96 m² env.

PRINCESS LOUISE
HARDELLOT PLAGE

420 000 euros

DESCRIPTION

Villas "Princess Louise" - Copropriété composée de 2 bâtiments
lot A comprenant 5 Villas et lot B 4 Villas

TYPE A.03 - Villa mitoyenne de 82,96 m², composée d'une
entrée avec cellier, un W.C séparé, cuisine équipée ouverte sur
le salon/séjour de 33 m², à l'étage 3 chambres, une salle de
douche et W.C séparé.

Terrasse de 11,70 m² - Jardin clos de 77 m² - 2 places de parking
- Abris Vélo

Livraison 2ème trimestre 2023

Frais de notaire réduits (2.5%) en VEFA

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé
sont disponibles sur le site Géorisques :
www.georisques.gouv.fr

RÉFÉRENCE

Référence : **74**

SURFACES PRINCIPALES

Habitable :	82,96 m² environ
Terrasse :	11,7 m² environ

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Pièces :	4
Chambres :	3
Chauffage :	INDIVIDUEL/GAZ

INFORMATIONS FINANCIÈRES

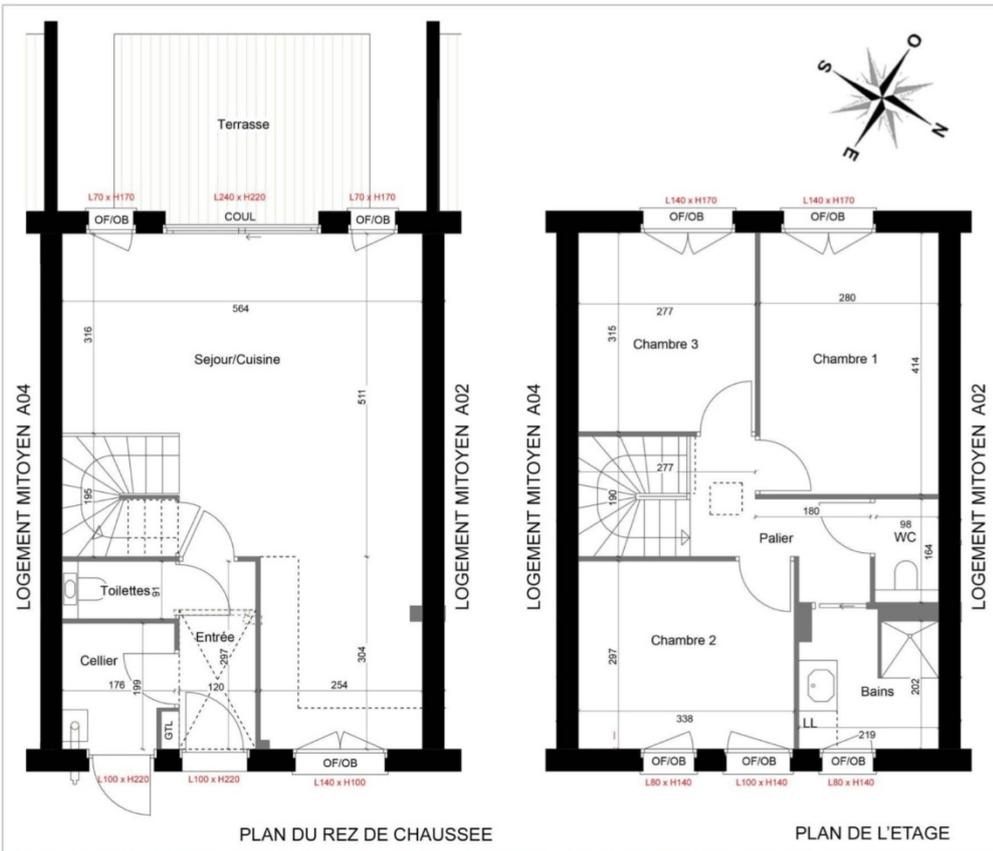
Prix de vente :	420 000 euros
Honoraires à charge :	du vendeur

PROGRAMME

Nom du programme :	PRINCESS LOUISE
Etat du programme :	Avant-première
Date de livraison :	juin 2023
Forme de livraison :	Clé en main

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Construit en :	2023
Terrasses :	1



Villas Princess Louise

Type	Villa	N°	Parking
T4	A	03	05-06

Tableau des surfaces habitables	
Séjour/Cuisine	33,62 m ²
Entrée	3,56 m ²
Toilettes	1,62 m ²
Cellier	3,32 m ²
Chambre 1	11,56 m ²
Chambre 2	10,04 m ²
Chambre 3	8,70 m ²
Bains	4,51 m ²
Palier	4,39 m ²
WC	1,64 m ²
Surface habitable totale	82,96 m²
Surface Terrasse	11,70 m²

AGENCE MORTIER 03.21.91.82.86
contact@agencemortier.fr
Place de Bournonville
62152 HARDELLOT

NOTA. LES DIMENSIONS INDIQUEES EN TABLEAU DES OUVERTURES SONT DONNEES A TITRE INDICATIF A + ou - 5cm EN FONCTION DES IMPERATIFS TECHNIQUES

X PLAN DU LOGEMENT CORRESPONDANT AU LOGEMENT REALISE AVEC DES TRAVAUX MODIFICATIFS DEMANDES PAR L'ACQUEREUR

Code de la construction Art R111-18-2-46. Les opérations de construction respectent les règles décrites au 1) règles PMR). Néanmoins, lors d'une opération de construction comprise des logements situés dans des bâtiments d'habitation collectifs vendus en l'état futur d'achèvement, un contrat modificatif de travaux peut être établi à la demande de l'acquéreur. ... nous réservons que le logement faisant l'objet de travaux modificatifs de l'acquéreur satisfasse aux caractéristiques suivantes. a) Le lot peut être visité par une personne handicapée, quel que soit son handicap; c'est à dire que cette personne peut entrer dans le lot, se rendre dans le séjour par un cheminement accessible, y circuler et en ressortir. b) Les travaux modificatifs réalisés à la demande de l'acquéreur permettent la réversibilité des aménagements par des travaux simples.

NOTA: Des modifications non acceptables doivent être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation. Les travaux qui concernent les dimensions, les équipements, les surfaces indiquées sont approximatifs. Les dimensions, les hauteurs, les angles et l'emplacement des équipements sont indiqués à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 22 mars 1987 (art. 4, 1).

NOTA: La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

Frédéric Quéteillard Architecte Date : Juillet 2021

